

MC/2158

**Original: français
7 avril 2005**

**QUATRE-VINGT-NEUVIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)**

1. Dans une lettre datée du 29 novembre 2004 (réf. 2/17/779), dont une copie est jointe en annexe I, le Secrétaire général de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a soumis, au nom de son organisation, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 30 mars 2005, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DU 29 NOVEMBRE 2004 ADRESSEE PAR
LE SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES ETATS
SAHELO-SAHARIENS AU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux relations existant entre la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens souhaiterait établir des relations plus étroites avec votre organisation et a l'honneur de demander à participer, en qualité d'observateur, aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations.

Je vous saurais gré de prendre les mesures nécessaires pour soumettre la demande de mon organisation au Conseil pour examen.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 30 MARS 2005 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES ETATS
SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)**

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 novembre 2004, Ref. 2/17/779, par laquelle vous me faites part du souhait de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) de participer en qualité d'observateur aux travaux du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nous tenons donc à vous assurer que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM qui doit se tenir à Genève au mois de juin 2005.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis à l'ensemble des Etats membres et des observateurs en temps voulu. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec plaisir que j'ai reçu cette requête. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]